



Retrait de points non notifié

Par **Patrickg92**, le **13/04/2013** à **12:06**

Bonjour,

Il y a presque 2 ans, le 5 juin 2011, j'ai été verbalisé pour alcoolémie:5 mois de retrait de permis (y compris le retrait administratif)et le retrait de 6 points.Celui-ci ne m'a d'ailleurs pas été notifié.L'amende à a été payée lors le 29 juin 2011 (peine prononcée sans comparution mais acceptation simple de la décision.

Or depuis, la consultation de mon nombre de points est toujours de 12 sur 12. A la préfecture ou sur internet.

J'ai donc envoyé une LRAR au FNPC avec également LRAR à mon nom et adresse à l'intérieur du courrier. Celui-ci avait pour but de connaître la raison pour laquelle les 6 points perdus selon le code de la route n'étaient toujours pas notifiés.

Ma question est donc celle-ci: existe-t-il des délais pour être averti formellement de la perte de ses points?

Je vous remercie de m'avoir lu.

Patrick